

Vayrac. SMDMCA : un syndicat essentiel pour la gestion des rivières

ABONNÉS 

Une partie des agents du SMDMCA devant les bureaux du syndicat à Vayrac.



Environnement, Vayrac

Publié le 06/04/2024 à 05:14

Correspondant

[Écouter cet article](#)

Powered by **ETX Studio**

00:00/02:16

Lors du ciné-débat qui a eu lieu au cinéma l'Uxello le vendredi 22 mars sur le thème de l'eau, deux intervenants, Audrey Larousse et Thomas Etien, représentaient le SMDMCA (Syndicat mixte de la Dordogne moyenne et de la Cère aval).

Nous les avons rencontrés dans leurs bureaux installés à Vayrac depuis janvier 2024. En effet, nous avons pensé qu'il convenait de mieux faire connaître cette structure, créée en 2020 pour mutualiser les moyens et les compétences afin de gérer les rivières et leur bassin versant à une échelle hydrographiquement cohérente.

12 agents constituent l'équipe. "En tant que spécialistes, notre objectif est d'amener un niveau de connaissances communes à la population avec le souhait du dialogue", nous précise Audrey Larousse. "Nous apportons un soutien technique aux riverains. Nous devons sensibiliser la population au bon état des cours d'eau et éviter les mauvaises pratiques."

Les techniciens de rivière accompagnent les riverains avec de simples conseils techniques ou la prise en charge de travaux allant dans le sens de l'intérêt général. "Nous rencontrons et dialoguons par exemple avec des agriculteurs convaincus de la nécessité de restaurer les zones humides. Nous pouvons aussi être amenés à prendre des mesures compensatoires pour les travaux d'aménagement, comme le département pour la déviation de Vayrac, par exemple", précise Thomas Etien. "Éviter, réduire, compenser est notre ligne de conduite".

Concernant les poissons migrateurs (grande alose, saumon...), la petite hydroélectricité, l'abreuvement du bétail, le SMDMCA recherche toujours sur quels leviers il peut agir pour privilégier l'intérêt général sans que ce soit au détriment de l'intérêt particulier, sachant que ces intérêts sont souvent contradictoires.

Le syndicat a donc pour principale compétence la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), compétence obligatoire des communautés de communes. Cette taxe lui permet d'établir un programme d'intervention. Six intercommunalités adhèrent au syndicat : les communautés de communes Causses et Vallée de la Dordogne, Xaintrie Val'Dordogne, Grand Figeac, Châtaigneraie cantalienne et Causse de Labastide-Murat et la communauté d'agglomération Tulle Agglo. Il intègre également la Réserve naturelle régionale (RNR) du Marais de Bonnefont située sur la commune de Mayrinhac-Lentour.

[Voir les commentaires](#)

Réagir

